

Règlement numéro 296-2020
Concernant la tarification de certains services municipaux remplacent
les règlements 123 et 125

Le présent règlement vise à établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas.

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c F-2.1), permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'établir la tarification de différents services offerts par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 178 du Code municipal stipule qu'une municipalité peut, par règlement, établir un tarif des honoraires payables aux officiers municipaux, pour leurs services, soit par les personnes qui les ont requis, soit par celles au bénéfice desquelles ils sont rendus, soit par la municipalité, dans les cas où ces honoraires n'ont pas été fixés par la loi ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite regrouper toute la tarification municipale dans un seul règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR, monsieur Martial Belley, **APPUYÉ** monsieur Simon Deguise, et résolu unanimement que le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 Application du règlement

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas selon leurs champs de compétences, s'il y a lieu.

ARTICLE 3 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les, les services et les activités de la municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas.

ARTICLE 4 Tarifs

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement en regard de chaque service ou activité sont imposés et prélevés de toutes personnes qui désirent utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités.

ARTICLE 5 Administration générale

Les tarifs applicables du service de l'administration générale sont ceux qui apparaissent à l'**annexe A** jointe au présent règlement pour faire partie intégrante.

ARTICLE 6 Travaux publics

Les tarifs applicables du service des travaux publics sont ceux qui apparaissent à l'**annexe B** jointe au présent règlement pour faire partie intégrante

ARTICLE 7 Hygiène du milieu

Les tarifs applicables du service des travaux publics sont ceux qui apparaissent à l'**annexe C** jointe au présent règlement pour faire partie intégrante

ARTICLE 8 Urbanisme et environnement

Les tarifs applicables du service des travaux publics sont ceux qui apparaissent à l'**annexe D** jointe au présent règlement pour faire partie intégrante

ARTICLE 9 Loisirs et culture

Les tarifs applicables du service des travaux publics sont ceux qui apparaissent à l'**annexe E** jointe au présent règlement pour faire partie intégrante

ARTICLE 10 Dispositions finales

Le présent règlement remplace tout règlement antérieur et prime sur toutes les dispositions comportant une tarification spécifique.

Le présent règlement prévaut sur toute disposition inconciliable d'un autre règlement en matière de tarification.

ARTICLE 11 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Marie-Pier Aubuchon, Mairesse

Julie Simard, B.A.A, D.M.A
Directrice générale

Avis de motion : 4 mai 2020
Dépôt du projet de règlement : 4 mai 2020
Adoption du règlement : 1^{er} juin 2020
Avis Public Entrée en vigueur : 2 juin 2020

ANNEXE A
TARIFICATION
Administration générale

Documents et Services	Tarif
photocopie	Noir 0.15 \$ Couleur 0.25 \$
Frais pour chèques non honoré par une institution financière	30.00 \$
Confirmation des taxes	Citoyen : gratuit Professionnels : 25.00 \$
Télécopie	Sans interurbain : 1.50 \$ Avec frais interurbain : 3.00 \$
Frais de kilométrage	0.59\$/km
Frais de repas	Coût net (alcool non inclus)

ANNEXE B
TARIFICATION
Travaux publics

Travaux publics comprend voirie et Réseau d'aqueduc. Cette liste est non limitative Les frais exigibles :	Coût net des matériaux Coût net de location d'équipement Taux horaire en vigueur des employés municipaux + 20 % pour avantage sociaux Frais administration de 15 %
Chaudière de roche 5 gallons	1.00 \$
Remorque de roche 4X8 ou 2 bucket	20.00 \$
Camion 10 roues (roche)	75.00 \$
Camion 12 roues (roche)	150.00 \$
Certificat d'autorisation	
Permis d'entrée charretière	10.00 \$
Remblayé de fossé	10.00 \$
Égouttement de terrain	10.00 \$

Les frais de chargement et frais de transport sont aux frais du citoyen.

ANNEXE C
TARIFICATION
Hygiène du milieu

Nouveau branchement réseau d'aqueduc	800.00 \$
Achat d'un nouveau compteur d'eau	225.00 \$
Ouverture ou fermeture du bonhomme d'eau	15.00 \$
Les coûts suivants sont payable en surplus de la taxation annuelle de la vidange d'une fosse septique SI :	
La capacité de la fosse dépasse 3864 litres (850 gal)	18.00 \$ par 454 litres (100 gal) supplémentaires
Il y a nécessité d'utiliser plus de 30 mètres (98 pieds) de tuyau pour la vidange	5.00\$ pour chaque longueur de tuyau supplémentaire (6 mètre/20 pieds)
Le ou les couvercles de la fosse ne sont pas accessibles (déterrés)	75.00 \$ supplémentaire
Bac Noir	136.00 \$
Bac Bleu	136.00 \$
Bac à compost	38.00 \$

ANNEXE D
TARIFICATION
Urbanisme et environnement

Permis	Tarifs
Construction résidentiel	75.00 \$
Construction (commercial, industriel, institutionnel, Agricole)	0\$ à 50000.00\$ = 50.00\$ 50001.00\$ et + =100.00\$
Certificat d'autorisation Résidentiel	
Bâtiment accessoire : Garage	25.00 \$
Remise	10.00 \$
Rénovation, modification et agrandissement	30.00 \$
Certificat d'autorisation Commercial, Industriel, Institutionnel, Agricole	
Bâtiment accessoire : garage, grange, entrepôt. etc.	25.00 \$
Remise	10.00 \$
Rénovation, modification et agrandissement	30.00 \$
Autres permis	
Piscine creusée	25.00 \$
Piscine Hors-Terre	10.00 \$
Stationnement public	25.00 \$
Démolition	10.00 \$
Déplacement d'un bâtiment	10.00 \$
Affiche, enseigne	10.00 \$
Changement d'usage	20.00 \$
Ouvrages et travaux en bordure des rives	25.00 \$
Installation septique	80.00 \$
Autres	10.00 \$
Permis de Lotissement	25.00 \$ / terrain

ANNEXE E
TARIFICATION
Loisirs et culture

Location de salle	Tarifs
Organisme accrédités de la municipalité	gratuit
Organisme non accrédité de la municipalité	35.00 \$
Résident (citoyens)	100.00 \$
Non-résident	160.00 \$
Funérailles	75.00 \$
Cours de formation maximum 3 heures (Long terme)	25.00 \$
Cours de formation sporadique	50.00 \$ 1ere heure 25.00 \$ les suivantes
Prêt équipement • Chaises Gratuit pour les citoyens • Tables Si le matériel prêté est endommagé à son retour, le citoyen paie les dommages.	